

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 101

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri,  
Mme Corneloup, M. de Ganay, M. Forissier, M. Rémi Delatte, M. Furst, Mme Lacroute,  
Mme Louwagie, M. Lurton, M. Marleix, M. Masson, M. Perrut, Mme Poletti, M. Reda,  
M. Sermier, Mme Valentin et M. Vatin

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« délibération »,

insérer les mots :

« à bulletin secret, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au travers de la mise en place d'un vote à bulletin secret, cet amendement promeut la liberté politique nécessaire à la mise en place d'un véritable pacte de gouvernance territoriale fondé sur les choix individuels plus que sur les postures locales.